

## **E. Salles des fêtes**

### **3.1. Taxe de location pour personnes privées**

	<b>Salle</b>	<b>Tarif en €</b>
<b>3.1.1</b>	<b>Salle des fêtes Bavigne</b>	<b>300,00</b>
<b>3.1.2.</b>	<b>Salle des fêtes Harlange</b>	<b>175,00</b>
<b>3.1.3.</b>	<b>Salle des fêtes Tarchamps</b>	<b>125,00</b>
<b>3.1.4.</b>	<b>Salle des fêtes Kaundorf</b>	<b>175,00</b>

Les tarifs ci-dessus s'entendent par journée de manifestation.

### 3.2. Conditions générales et autres

3.2.1. Pour les conditions générales en matière de la location des salles des fêtes, il est renvoyé au règlement communal en matière d'utilisation des salles et infrastructures communales.

3.2.2. Le demandeur est tenu de payer une caution à verser à la commune praeenumerando et remboursable ex post, si aucun dégât n'a été constaté, de l'ordre de 300,00 € pour les personnes privées, et de 500,00 € pour les clubs et associations.